

=====  
Téléphone 03 85 50 81 17

Email : [mairie.mazille71@orange.fr](mailto:mairie.mazille71@orange.fr)  
=====

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal**  
**En date du 9 juillet 2024 à 18 heures**

**Présents :** Jean-Marc CHEVALIER, Jean-François FICHET à partir de 18 h 20, Gérard MOYNE, Laurent WOOG, Irène TISSOT, Marie-Pierre PORTE, Armando PEREIRA et Jean-Paul ROUGEOT.

**Absents excusés :**

- Jean-Baptiste MARTINOT, ayant donné pouvoir à Jean-Paul ROUGEOT,
- Fabrice GAUTHIER, ayant donné pouvoir à Armando PEREIRA,
- Christian GAYRAL, ayant donné pouvoir à Irène TISSOT.

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer : ouverture des travaux du Conseil Municipal à 18 h 08.

Secrétaire administrative : Geneviève VIGNERESSE

Secrétaire de séance : Gérard MOYNE.

**1 - Approbation du procès-verbal des réunions du Conseil des 11 et 15 AVRIL 2024 :**

Le Conseil approuve le compte-rendu des réunions du Conseil des 11 avril 2024 et 15 avril 2024, par 9 voix et une abstention.

**2 – FORET COMMUNALE: plan de gestion 2023-2042 à valider suite avis du Conseil municipal du 25/9/2023 :**

Une mention relative à la référence au projet NATURA 2000 avait été omise dans le projet de convention.

La Mairie confirme son désaccord sur l'aménagement de la « sommière », et le nouveau projet ne tient pas compte de ce désaccord dans le nouveau modèle de délibération. Les documents fournis ne précisent pas les coûts de cet aménagement, les emprises et les subventions qui restent soumises à décision en fonction des budgets disponibles.

Le Conseil maintient sa position sur la « Sommière » et attend des précisions de l'ONF dans une réunion à tenir, au besoin tripartite, avec la DREAL, qui propose des compensations sur la parcelle 23, et éventuellement sur les parcelles 1, 2, et 3, selon les propositions reçues de l'ONF il y a 15 jours.

**3 - SOUSCRIPTION « MAISON LAPALUS »: Plan de financement actualisé :**

Ci-dessous le plan de financement actualisé et à réactualiser en fonction des éléments disponibles aussi bien pour les montants définitifs des lots non souscrits que des subventions à obtenir et confirmer :

Plan de Financement actualisé au 01/07/2024 – Montants Hors Taxes

Sources	Sollicitée le	Obtenue le	Montant subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL	20/02/2024	18/06/2024	363 945 €	35 %
Etat – FONDS VERT	30/04/2024	Refus sous réserve	0 €	0 %
Conseil régional - EFFILOGIS	13/10/2023	En cours	140 000 €	13.46 %
Conseil départemental	15/12/2023	28/03/2024	120 000 €	11.54 %
<b>Sous-Total financements publics</b>			<b>623 945 €</b>	<b>60 %</b>
Souscription validée par commune de Mazille		09/07/2024	84 000 €	8 %
Souscription tripartite : fonds de dotation Lapalus-Bidaut / Fondation du Patrimoine /Commune de Mazille		09/07/2024	165 948 €	16 %
Mairie de Mazille : fonds propre ou emprunt			165 948 €	16 %
<b>Sous-Total fonds privés et autofinancement</b>			<b>415 896 €</b>	<b>40 %</b>
<b>TOTAL FINANCEMENTS</b>			<b>1 039 842 €</b>	<b>100 %</b>

La création d'un fonds de souscription est demandée par la Fondation du Patrimoine, en particulier par le fait que le projet comporte un transfert des archives municipales, avec trois souscripteurs :

- le Fonds de Dotation LAPALUS-BIDAUT, qui a financé la réfection de l'Église .
- la FONDATION du PATRIMOINE, qui a en réserve pour Mazille un montant de 84 000€,
- la Mairie de MAZILLE.

**Le Conseil, après en avoir délibéré ,et à l'UNANIMITE :**

**-autorise la création d'un fonds de Souscription « MAISON LAPALUS » tripartite c'est à dire limitée aux trois souscripteurs ci-dessus,**

**- valide le plan de financement ci-dessus avec recours à l'emprunt si nécessaire, et pour un montant à déterminer en fonction des besoins.**

**4 – Lecture des procès-verbaux n°1 et 2 de l'analyse des offres de marché de travaux :**

**Après analyse des deux procès-verbaux, monsieur le Maire constate qu'il reste à compléter les propositions sur quatre lots (dont les montants sont estimés dans le plan de financement) :**

- électricité
- menuiserie intérieure (déclaré infructueux)
- sols souples
- désamiantage.

Le Conseil valide ces procès-verbaux qui contiennent les résultats de l'analyse des offres , tenue avec l'ensemble du Conseil , assisté de l'Architecte et du Conseiller de l'ATD.

La reprise des publicités pour ces lots infructueux a été effectuée.

## **5 -PROMOTION INTERNE :**

La création d'un poste de « Rédacteur » pour être nommé à terme « Secrétaire Générale de Mairie » dans les communes de moins de 2 000 habitants, est rendu nécessaire par les nouvelles dispositions réglementaires, ce qui suppose une modification des effectifs du personnel communal. Il est nécessaire d'ouvrir le poste, pour ensuite le refermer en attendant l'application des nouvelles dispositions.

**Le Conseil, à l'unanimité, valide la modification du tableau des effectifs, avec la création d'un poste de « Rédacteur » ouvert puis refermé en attendant .**

## **6 – Mandat au Centre de Gestion pour les contrats de Prévoyance et Mutuelle :**

Il est souhaitable de compléter la protection « santé complémentaire » et le maintien du salaire en cas d'arrêt maladie du personnel communal, par la signature de deux conventions correspondantes.

**A l'unanimité, le Conseil donne mandat au Maire de confier au Centre de Gestion, la négociation et la signature des contrats nécessaires pour cette amélioration des conditions d'emploi du personnel communal.**

## **7- Devis: Mare du terrain de jeux communal :**

Suite à un éboulement du mur qui borde la mare au sud du terrain de jeux de l'atelier communal, des devis pour l'aménagement d'un enrochement confortant le talus en bord de cette mare. Trois devis ont été obtenus.

**Le Conseil, après délibération, opte pour la proposition de l'Entreprise JAYET TP, pour un montant total de 7 792,00 € TTC.**

## **8 – CCAS: Colis aux personnes âgées :**

Le Conseil, après en avoir délibéré, et malgré l'augmentation du nombre d'ayant-droit, aux conditions en vigueur jusqu'à présent, décide de limiter le budget à un « colis de Noël », étant précisé que les personnes de plus de 70 ans qui ne souhaitent pas recevoir de colis doivent le signaler par mail ou tout autre moyen à la Mairie, avant le 15 novembre.

## **9 -Information sur les travaux effectués sur la commune :**

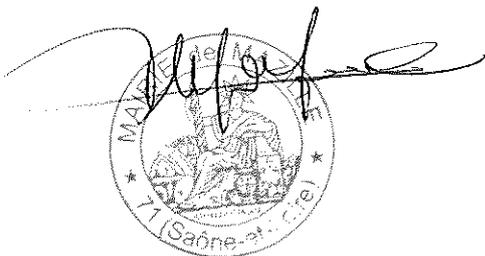
- Le mur sur la propriété Desroches est terminé,
- L'écoulement d'eau de la canalisation de la Fontaine Sebé en bordure de forêt est résorbé,
- L'employé communal a donné sa démission, ce qui entraîne le recours à des entreprises selon devis « à l'heure passée » disponible en Mairie ,
- Le pont des Belousards va être interdit à la circulation pendant la confection du pont sur la RCEA, et des panneaux de limitation seront implantés ensuite,
- La CEREMA impose un contrôle visuel de tous les ponts par le Maire chaque année, avec prise des décisions de limitation nécessaires.
- La Préfecture a prolongé l'autorisation d'exploitation de la carrière pour deux années,

-Un projet d'extension de l'EHPAD de Champrouge, portant les effectifs de 65 à 80 pensionnaires, accompagné de logements Seniors est en cours de préparation, ce qui suppose une augmentation substantielle des structures de gestion et d'effectifs...

- Les peintures de la salle de classe par l'Entreprise FONTAINE devraient être terminées avant la fin du mois de juillet, nonobstant toutes demandes de subventions. Il reste à faire effectuer un nettoyage du sol, par une entreprise spécialisée, en attendant de soit mettre une résine soit un nouveau sol souple adapté, lors des prochaines vacances d'été.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt heures quarante-cinq.

Le secrétaire de séance  
Gérard MOYNE



Le maire,  
Jean-Marc CHEVALIER

